

# La nécessaire déconstruction d'un manuscrit complexe : l'analyse codicologique du Livre des fondations de Notre-Dame d'Autun

Arnaud Montreuil

## Résumé

*Le Livre des fondations de Notre-Dame d'Autun est un manuscrit complexe, parsemé de discontinuités, où se mêlent papier et parchemin, écriture gothique et humaniste, mise en page rigoureuse et absence de justification. Son écriture est le fruit d'un processus de production évolutif s'étendant sur près de deux siècles alors que les chanoines de Notre-Dame y inscrivent, de 1478 à 1649, 68 actes de fondations anniversaires. Or un acte du xv<sup>e</sup> siècle peut en suivre un du xvii<sup>e</sup> et en précéder un du xvi<sup>e</sup>. Avant toute étude de son contenu s'impose donc la nécessité de retracer l'ensemble des étapes ayant mené à sa création, ce que nous proposons de faire à l'aide d'une méthode d'analyse codicologique présentée dans un ouvrage récent intitulé *La syntaxe du codex*<sup>1</sup>.*

En 1478, le chanoine Jehan Drouhot offrit au chapitre de la collégiale Notre-Dame-du-Châtel d'Autun un petit livre bien relié afin d'y consigner les anniversaires qui seraient fondés auprès dudit chapitre<sup>2</sup>. Les pages de ce manuscrit étaient alors presque toutes vierges, le *codex* ne contenant que la transcription intégrale de sept actes notariés par lesquels le chanoine Drouhot avait lui-même fondé des messes anniversaires pour le salut de son âme. Le *codex* ne resta cependant pas longtemps dans cet état ; de 1478 à 1649, les chanoines de Notre-Dame, fidèles au souhait exprimé par Drouhot, y notèrent les différentes fondations anniversaires qu'ils reçurent au fil du temps.

Les fondations de messes anniversaires à Notre-Dame d'Autun et le don du livre par le chanoine Drouhot s'inscrivaient pleinement dans le contexte de la piété flamboyante et de l'explosion de la liturgie funéraire caractéristiques des derniers siècles du Moyen Âge, des phénomènes étudiés par J. Chiffolleau<sup>3</sup>. Ainsi que l'a montré Michel Lauwers, la commémoration des morts, soit l'intercession par la prière des vivants pour le salut des défunts<sup>4</sup>, autrefois réservée à l'élite, s'ouvrit à partir du

XIII<sup>e</sup> siècle à l'ensemble de la société<sup>5</sup>. Une des façons d'assurer son salut et celui des siens était de fonder auprès d'une communauté régulière ou séculière un anniversaire, c'est-à-dire une messe des morts, habituellement précédée de vigiles, qui devait être dite une fois par année, souvent le jour du décès du fondateur, et ce, à perpétuité. Ces anniversaires, qui étaient très coûteux et qui formaient une part importante des revenus ecclésiastiques, étaient célébrés en échange d'une rente ou d'une somme en argent sur laquelle étaient prélevés de petits montants destinés à rétribuer les célébrants. La charge de la liturgie des défunts devint si lourde que les différentes communautés religieuses se dotèrent de véritables documents comptables permettant la gestion efficace des prestations liturgiques, des rentes attachées aux fondations et des distributions aux célébrants<sup>6</sup>. C'est dans ce contexte que fut produit le manuscrit offert par le chanoine Drouhot à son chapitre. Ce document correspond typologiquement à un « livre des fondations » – nous y référerons désormais sous cette appellation – un manuscrit dans lequel étaient transcrits des actes de fondations<sup>7</sup>. Entreposé au Grand Séminaire d'Autun de 1791 à 1905, il est conservé depuis aux Archives départementales de Saône-et-Loire et n'a fait l'objet d'aucune étude.

Ce manuscrit, comme les autres documents nécrologiques médiévaux, constitue un témoin des pratiques sociales liées aux morts, et plus particulièrement de leur commémoration, au cours des derniers siècles du Moyen Âge<sup>8</sup>. Il s'agit, en ce sens, d'une source privilégiée pour étudier le système de commémorations anniversaires à Notre-Dame d'Autun<sup>9</sup>. Or le livre des fondations de Notre-Dame d'Autun, comme bien d'autres *codices*<sup>10</sup> médiévaux, est un manuscrit complexe. Il est loin d'être un objet unitaire à l'image du livre contemporain, qui présente la plupart du temps un seul texte, copié sur un support homogène par l'action d'une seule « main » à l'écriture standardisée. En son sein se mêlent, au contraire, papiers et parchemins, écritures gothiques et humanistes, français et latin, mise en page rigoureuse comme absence de réglure. Ses pages furent remplies au fil du temps par de nombreux rédacteurs dont l'action s'étendit sur un peu plus de deux siècles (de 1478 à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle). Le résultat de leur travail consiste en soixante-huit actes dont la forme comme le contenu varient considérablement. La rédaction de ces textes ne s'étant pas toujours faite dans le respect de l'ordre progressif des pages, des actes du XVII<sup>e</sup> succèdent à un acte du XV<sup>e</sup> et en précèdent un du XVI<sup>e</sup>. Comme la moitié des actes ne porte aucune indication de l'année au cours de laquelle ils ont été conclus, et encore moins de l'année où ils ont été copiés dans le livre des fondations, la compréhension du sens social du document et des textes qu'il contient s'en trouve passablement compliquée. Dès lors que ce constat est fait, s'impose la nécessité, avant toute étude du texte, de procéder à l'archéologie des strates d'écriture du manuscrit afin de comprendre l'ensemble de son processus de production. Pour ce faire, nous avons choisi d'appliquer la méthode d'analyse codicologique proposée par Patrick Andrist, Paul Canart et Marilena Maniaci dans leur récent ouvrage intitulé *La syntaxe du codex*<sup>11</sup>. L'objet

du présent article est de présenter cette démarche, puis de montrer comment son application permet de retracer le processus de production du Livre des fondations de Notre-Dame d'Autun.

La méthode de *La syntaxe du codex* permet l'élaboration d'une représentation théorique de la constitution et de l'évolution du *codex* dans le temps, fondée sur l'analyse génétique (l'origine de chacune de ses composantes) et stratigraphique (les formes successives sous lesquelles ont circulé les différentes parties, qu'elles aient été associées ou dissociées des autres) du manuscrit. Elle compte trois étapes. Dans un premier temps, il s'agit de repérer les diverses discontinuités observables à l'œil nu au sein du manuscrit. Celles-ci seront regroupées selon les huit catégories suivantes, qui sont aussi celles qui ont le plus de chance de permettre au chercheur d'identifier des unités constitutives et de reconstruire l'histoire du *codex*: le support matériel, les marques de succession entre les cahiers, l'organisation des cahiers, le contenu textuel, les mains, l'écriture, la réglure et la mise en page. Les différentes observations seront, dans un deuxième temps, consignées dans un tableau synoptique, ce qui permettra de mettre en évidence les discontinuités convergentes. Ce même tableau sera des informations codicologiques et chronologiques disponibles afin de vérifier la pertinence des observations précédentes. C'est en interprétant les données croisées de toutes les variables pertinentes qu'il sera véritablement possible de reconnaître l'ensemble des unités de production et de circulation et de comprendre *ipso facto* la genèse et le destin du manuscrit. Enfin, la troisième étape vise à fournir une hypothèse quant au processus de production du manuscrit<sup>12</sup>.

Le plan de cet article, conformément à la méthode suivie, correspond aux trois étapes que nous venons d'évoquer. D'abord, nous observerons les caractéristiques matérielles du Livre des fondations dans l'optique de relever les discontinuités qu'il contient. Nous présenterons ensuite les résultats de nos observations dans un tableau synoptique, à partir duquel nous retracerons finalement le processus de production du *codex* étudié.

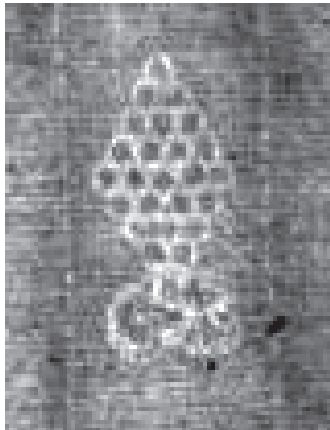
### **Les caractéristiques matérielles du Livre des fondations**

Nous commencerons par observer l'organisation des cahiers et le support matériel du *codex* étudié. Le Livre des fondations est composé d'un ensemble hétérogène de onze cahiers dont la longueur et les matériaux diffèrent<sup>13</sup>. Le *codex* s'ouvre sur un 1<sup>er</sup> ternion (folios 1-6) fait de papier<sup>14</sup>. Contrastant avec celui-ci, le cahier 2 est un singulion (folios 7-8) formé d'un parchemin très fin doté d'une grande souplesse et d'une couleur pâle. Les cahiers 3, 4, 5, 6 et 7 (folios 9-16, 17-24, 25-32, 33-40 et 40-48), qui forment la partie centrale du *codex*, sont tous des quaternions constitués du même parchemin que le cahier 2. Le cahier 8 (folios 49-52), un quaternion amputé de ses quatre derniers folios, devait à l'origine ressembler en tous points aux cinq cahiers précédents par son organisation et son matériau. À la suite de ce cahier mutilé se trouve le cahier 9 (folios 53-54), un singulion d'un parchemin jaune et aux poils apparents

dont la qualité diffère visiblement des cahiers 2 à 8. Le 10<sup>e</sup> cahier (folios 55-62) est un quaternion constitué d'un ternion de papier encarté avec un singulion de parchemin similaire à celui des cahiers 2 à 8, quoique d'un teint assombri par l'usure. Enfin, c'est un ternion qui clôt le *codex*, ce 11<sup>e</sup> cahier (folios 63-68) étant d'un parchemin jaunâtre moins fin que le premier type attesté dans le manuscrit, mais plus raffiné que le deuxième. Les gardes, qui n'ont rien à voir avec le manuscrit, sont un réemploi de feuilles de parchemin glosées tirées d'un autre document.

On remarque donc dans le Livre des fondations une partie centrale homogène constituée des quaternions de parchemin 3 à 7. La présence marquée de quaternions de parchemin n'a rien d'étonnant puisque la fabrication des *codices* à partir de ces cahiers de seize pages est l'usage habituel au Moyen Âge<sup>15</sup>. Les parties précédentes et suivantes présentent, en revanche, de nombreuses variations dans la longueur et la nature du support des cahiers, ce qui est souvent un signe de discontinuités importantes<sup>16</sup>. Ainsi, l'apparence moins fine du parchemin des cahiers 9 et 11, qui s'explique sans doute par le recours au cuir d'une espèce animale différente ou par un traitement technique moins bien réussi, permet de douter de la continuité entre ceux-ci et les cahiers 2 à 8<sup>17</sup>. Les cahiers un et dix se démarquent du reste du *codex* par leur support en papier. Celui-ci est marqué d'un filigrane en forme de raisin d'une dimension de 40 mm de long par 20 mm de large. Les lettres G et B encadrent la tige située à la base du raisin. Le motif apparaît de manière renversée sur le papier, les lettres G et B se retrouvant à l'envers au chef du motif plutôt que sous lui. Le voici dans le bon sens de lecture :

**Figure 1**  
**Filigrane du papier du Livre des fondations**



Ce filigrane en forme de raisin ne semble pas avoir été relevé dans le répertoire de C.-M. Briquet<sup>18</sup>. Celui-ci contient néanmoins des motifs

semblables susceptibles, par comparaison avec le filigrane ci-dessus, d'offrir une piste quant au moment de création du papier employé dans le *codex*. En considérant l'ensemble des filigranes en forme de raisin accompagnés d'initiales répertoriés dans le Briquet, on remarque que le plus ancien date de 1542 et le plus récent de 1607<sup>19</sup>. Le papier utilisé dans le Livre des fondations a donc sans doute été produit à l'intérieur de cette fourchette de soixante-cinq ans. On peut tenter une réponse plus précise en se limitant à l'observation des motifs les plus ressemblants au plan formel : les numéros 13171 et 13185. Le 13171 est caractéristique d'un papier fabriqué en Provence à partir de 1591 tandis que le 13185 en marque un conçu à Narbonne en 1592. En revanche, ni l'un ni l'autre de ces deux filigranes ne porte les initiales G et B. Ces observations nous amènent à poser l'hypothèse selon laquelle le papier employé dans le manuscrit n'aurait pas été produit avant la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle.

**Figure 2**  
**Organisation des cahiers et support matériel**

N° du cahier	Type <sup>21</sup>	Matériau	Folios
1	Ternion 6/6	Papier	1-6
2	Singulion 2/2	Parchemin	7-8
3	Quaternion 8/8	Parchemin	9-16
4	Quaternion 8/8	Parchemin	17-24
5	Quaternion 8/8	Parchemin	25-32
6	Quaternion 8/8	Parchemin	33-40
7	Quaternion 8/8	Parchemin	40-48
8	Quaternion amputé 8/0	Parchemin	49-52
9	Singulion 2/2	Parchemin	53-54
10	Quaternion encarté 8/8	Parchemin et papier	55-62
11	Ternion 6/6	Parchemin	63-68

Si les deux premiers et quatre derniers cahiers du *codex* étudié présentent des irrégularités dans l'organisation des cahiers et dans le type de support matériel, on a néanmoins affaire à un document presque complet. Il ne compte ni cahiers au nombre de pages impair ni feuillet isolé monté sur onglet. La disposition des feuillets de parchemin respecte l'alternance entre chair et poil conformément à la règle de Gregory<sup>20</sup>. Seul le huitième cahier accuse un manque de pages, les quatre talons entre celui-ci et le suivant suggérant toutefois qu'il s'agissait d'un quaternion

dont on aurait coupé les huit dernières pages, peut-être par velléité de réemploi du parchemin. Ces observations sont regroupées dans la figure 2 de la page précédente.

Dirigeons maintenant notre attention vers les marques de succession. Les marques de succession sont les inscriptions paratextuelles visant à expliciter l'ordre des cahiers, des bifolios, des folios ou des pages d'un manuscrit, ou à indiquer le début, le milieu ou la fin d'un cahier<sup>22</sup>. Il peut ainsi s'agir de signes déterminés par le texte, comme des réclames et des contre-réclames ou encore de signes récurrents comme des croix inscrites au commencement et à la fin des cahiers. Le plus souvent, il s'agit cependant de signes progressifs comme une suite de nombres, de lettres ou de mots, voire une combinaison de ces éléments, utilisés pour folioter ou paginer les *codices*. La seule marque de succession employée dans le Livre des fondations est la pagination en chiffres arabes. Tous les folios du manuscrit, à l'exception de ceux des cahiers 1 et 2, sont paginés et se suivent sans interruption. Cette pagination continue indique deux choses : d'une part, que le manuscrit avait déjà la forme qu'il a actuellement au moment de sa pagination, et d'autre part, qu'il n'a pas été altéré depuis et qu'il est aujourd'hui encore complet.

En ce qui concerne le contenu textuel, on remarque que les 68 actes que contient le *codex* étudié se rapportent tous à des fondations anniversaires. Le contenu de ces actes varie considérablement d'un texte à l'autre : l'un peut s'étendre sur six pages, décrire précisément la liturgie d'un anniversaire et les motifs de sa fondation et être suivi d'un autre d'une dizaine de lignes portant presque uniquement sur les distributions d'argent. On peut cependant identifier une structure commune à tous les actes : le nom du fondateur et le jour de sa messe anniversaire, le programme liturgique réclamé par le fondateur et la distribution monétaire détaillée parmi les célébrants présents. Outre les actes de fondations, on trouve encore une table des matières, une liste récapitulant les neuf anniversaires d'un fondateur particulièrement généreux, le chanoine Étienne Genevoix, de même qu'une liste des jours où on ne tient pas de vigiles.

Pour des raisons pratiques, nous avons proposé une numérotation des actes dans l'ordre dans lequel ils se présentent dans le Livre des fondations, et c'est selon celle-ci qu'ils apparaîtront dans le tableau synoptique.

Le Livre des fondations, rédigé entre le xv<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècle, présente des variations importantes de l'ordre des systèmes d'écriture et des mains. Étant donné le grand nombre de ces dernières et la complexité d'une éventuelle analyse paléographique détaillée, nous nous sommes plutôt efforcés d'identifier les diverses unités d'écritures au sein du *codex*. Ces unités d'écriture comprennent l'ensemble des portions de texte rédigées selon un même système. Il peut donc s'agir, par exemple, de tous les textes écrits en lettre humaniste. Quant à l'examen des mains, terme par lequel on désigne « l'ensemble des signes d'écritures et des éléments de

décoration tracés, dans le *codex*, par la même main<sup>23</sup>», sert à distinguer des unités de production à l'intérieur des unités d'écriture. On observe cinq différents systèmes d'écriture au sein du Livre des fondations.

C'est la « lettre bourguignonne » qui constitue le premier système d'écriture du manuscrit. Cette lettre, aussi communément appelée « bâtarde », est caractéristique de la production livresque du dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Ce style, qui constitue une version calligraphique de la cursive employée en France dans la rédaction de livres aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, se démarque par ses caractères gras qui forment une succession de traits épais et de fines lignes. Le corps des lettres est plus grand que celui des autres cursives tandis que les hampes et les hastes des lettres sont relativement courtes et ne dépassent pas ou presque pas les lignes de la portée<sup>25</sup>. On trouve la lettre bourguignonne sur les folios 8 à 47, soit de la fin du cahier 2 à celle du cahier 7.

Le second système d'écriture se rapporte à l'emploi de la lettre humaniste. Il s'agit d'un système inventé au tournant du xv<sup>e</sup> siècle à Florence. Sa naissance procède d'une volonté affirmée de réformer l'écriture et la création livresque par des changements d'ordre esthétique visant à améliorer la clarté, la lisibilité et l'élégance des livres produits, un désir allant de pair avec un intérêt scientifique renouvelé face aux textes<sup>26</sup>. Le système d'écriture humaniste comprend une écriture livresque formelle dite « lettre antique », une version cursive de cette même écriture appelée « lettre humaniste cursive livresque », et finalement une cursive utilisée dans les actes de la pratique, nommée « lettre humaniste cursive » ou encore « chancelière<sup>27</sup> ». On trouve ces trois styles différents au sein du Livre des fondations. Le passage de la lettre bourguignonne à la lettre humaniste dans le *codex* est très progressif. Ainsi, au fil des changements de mains, certains caractères prennent des allures humanistes au sein d'un système à prédominance bourguignonne. De la même manière, il arrive assez souvent qu'une écriture humaniste du *codex* conserve quelques traits plutôt bourguignons. Cela s'explique par le processus de diffusion du système d'écriture humaniste. Loin d'être uniforme, celui-ci s'est plutôt effectué progressivement et inégalement à partir du milieu du xv<sup>e</sup> jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. La lettre humaniste a rarement supplanté complètement un autre système d'écriture ; le plus souvent, elle s'est métissée aux systèmes d'écriture locaux, comme c'est le cas dans le *codex* étudié<sup>28</sup>. On observe la lettre humaniste, qui succède à la bourguignonne, du folio 47 au folio 51 (de la fin du cahier 7 à la fin du cahier 8), de même que de manière isolée aux folios 24 (cahier 4) et 32 (cahier 5).

Il est plus ardu d'identifier avec exactitude ce qui est ici considéré comme les trois autres systèmes d'écriture présents dans le Livre des fondations. Ceux-ci, plus récents, correspondent en fait moins à un système d'écriture qu'à un style calligraphique souvent inspiré de plusieurs systèmes.

La troisième unité d'écriture s'apparente au style de la *cancellaresca formata*. Il se distingue par une écriture presque droite, une apparence







Les changements de mains s'opèrent logiquement lors du passage d'un système d'écriture à un autre, mais pas uniquement ; on les remarque également à l'intérieur des systèmes d'écritures. Ces variations sont autant de conséquences du processus de rédaction progressif à l'origine du Livre des fondations, dont l'écriture s'est échelonnée sur deux siècles et demi.

La réglure est un autre aspect fondamental de la réalité matérielle du *codex*, car elle conditionne la manière dont le contenu investit la page. La signification du mot « réglure » n'étant pas toujours complète et précise dans la littérature scientifique, c'est par conséquent la définition avancée dans *La syntaxe du codex* qui a été choisie ici. Comme il est énoncé dans cet ouvrage, on entend par le terme de réglure « à la fois l'ensemble des opérations nécessaires pour tracer les lignes et leur résultat visible<sup>33</sup>. » Il y a dans cette définition deux aspects : un premier qui est méthodique, matériel et un second qui est graphique<sup>34</sup>.

On observe une seule forme de réglure, dans l'ensemble du Livre des fondations, qui structure les folios 7 à 52 (cahiers 2 à 8), de même que les folios 55 et 62, qui sont les pages de parchemin encartant le 10<sup>e</sup> cahier. Les cahiers 1, 9, 11 ainsi que le reste du 10<sup>e</sup> sont quant à eux dépourvus de toute forme de réglure, l'écriture s'y déployant sans guide. Cette forme de réglure est un dispositif de lignes longues tracées à la mine de plomb, chaque page en comportant vingt-cinq. Les réglures, faites de manière directe sur chaque feuillet, ont été réalisées sur le côté chair. Le système du manuscrit correspond au *new style*, qui se concrétise par l'alternance en sens opposé – en miroir – du mode de réglure dans le but de garantir l'homogénéité de l'apparence des pages une fois le livre ouvert<sup>35</sup>.

Enfin, la mise en page doit être comprise comme le résultat matériel du travail de réglure et de la manière dont le texte est inséré dans la zone de justification. Cette définition comporte un caractère statique, celui du tracé de la réglure lui-même, ainsi qu'un côté dynamique, qui est celui de l'exploitation de l'espace en fonction des exigences de la copie ou de la manière de travailler du scribe<sup>36</sup>. Étant donné la présence d'un seul type de réglure dans le *codex* étudié, le repérage d'unité de mise en page se fait assez aisément si on laisse de côté les discontinuités les moins significatives, tel le rajout d'une ligne pour inscrire les derniers mots d'un texte.

On observe trois types de mise en page dans le Livre des fondations. Le premier (Mep 1) correspond à l'inscription du texte à l'intérieur des espaces délimités par la réglure. Le respect de la réglure n'est pas absolu : il arrive régulièrement que l'écriture déborde dans l'une ou l'autre des marges. En revanche, le texte structuré selon cette mise en page ne franchit quasiment jamais la ligne inférieure, l'espace sous les actes étant à l'occasion occupé par la signature d'un notaire<sup>37</sup>. La plupart des actes organisés selon la Mep 1 débutent en haut de page, sur la première ligne. C'est systématiquement le cas du folio 9 au folio 42 ; à partir de ce folio jusqu'à la fin du manuscrit, les textes commencent indifféremment en haut ou en milieu de page, mais respectent toujours la réglure.

On rencontre le deuxième type de mise en page (Mep 2) lorsqu'un texte se déploie sur une page réglée sans en respecter le cadre. Les textes ne respectant pas la réglure sont presque toujours des actes inscrits dans des espaces laissés vacants sur des pages déjà occupées ; le seul acte échappant à cette règle se trouve sur les folios 7 et 8 du cahier 2.

Le dernier type de mise en page (Mep 3) se rapporte aux cahiers non réglés. Les actes rédigés dans ces cahiers non réglés sont d'ailleurs les plus tardifs du manuscrit, le plus ancien d'entre eux datant de 1649 (folio 64).

Nous terminons ici notre observation des caractéristiques matérielles du *codex*. Celle-ci, bien que brève, nous a permis de relever un certain nombre d'éléments indiquant des discontinuités marquées entre différentes parties du manuscrit, par exemple la présence de papier et de parchemin ou la présence de cinq différents systèmes d'écriture. Nous aurons maintenant recours au tableau synoptique pour croiser les données repérées.

### **Le tableau synoptique**

Le tableau synoptique qui suit sert à mettre en évidence les discontinuités au sein du Livre des fondations. Il compte neuf colonnes. Les deux premières permettent de localiser les discontinuités dans le manuscrit : l'une indique le cahier tandis que l'autre désigne le point précis de la discontinuité en fonction de son emplacement dans la partie supérieure, médiane ou inférieure du recto ou du verso d'un folio. Les deux premières des sept autres colonnes, qui correspondent au support matériel et à l'organisation des cahiers, sont groupées ensembles puisqu'il s'agit de deux caractères externes, indépendants du texte et de l'écriture<sup>38</sup>. Les cinq colonnes restantes – contenu textuel, système d'écriture, mains, réglure et mise en page – sont elles aussi regroupées car elles présentent, à l'inverse des deux précédentes, un caractère interne lié au contenu écrit.

La présence de deux discontinuités concomitantes au sein de ce tableau constitue un indice suffisant pour déceler la présence d'unités de production et de circulation distinctes. Aussi, plus on observe de discontinuités au même endroit dans le *codex*, plus on a de chance d'avoir affaire à une rupture majeure. À l'inverse, les cases vides sont signes de stabilité et de continuité dans le *codex*. Enfin, les barres obliques permettent de signaler si les discontinuités se trouvent avant, après ou de chaque côté des différentes unités, ce qui reflète les discontinuités au sein du manuscrit. Pour faciliter la lecture du tableau, les ruptures marquantes ont été soulignées d'un trait gras.

**Figure 4**  
**Le tableau synoptique**

Localisation		Caractères externes		Caractères internes				
Cahiers	Folios	Support	Type de cahier	Contenu	Mains	Système d'écriture	Réglure	Mise en page
1. (1-6)	1r sup.	/Papier	/Ternion	/Table des matières	/Main 1	/Système 5 s. XVIII <sup>e</sup>		/Mep 3
	2v med.			Table des matières/	Main 1/	Système 5/		Mep 3/
	6v inf.	Papier/	Ternion/	-				
2. (7-8)	7r sup.	/Parchemin	/Singulion/	/Acte 1/	/Main2/	/Système 3/ s. 1600-1630	/Réglure	/Mep 2/
	8v sup.			/Acte 2/	/Main 3/	/Système 1 s. 1478-1575		/Mep 1
3. (9-16)	9r sup.		/Quaternion	/Acte 3/	/Main 4/			
	11r med.			/Acte 4/	/Main 5/			
	11v sup.			/Acte 5/	/Main 4			
	14r sup.			/Acte 6/				
	16v sup.			/Acte 7/				
4. (17-24)	19r sup.			/Acte 8/				
	22r sup.			/Acte 9/	Main 4/			
	23r sup.			/Acte 10/	/Main 6/	Système 1/		

Localisation		Caractères externes		Caractères internes				
Cahiers	Folios	Support	Type de cahier	Contenu	Mains	Système d'écriture	Réglure	Mise en page
	24v med.			/Acte 11/	/Main 7	/Système 2 s. 1575-1615		Mep 1/
	24v inf.			/Acte 12/	Main 7/	Système 2/		/Mep 2
	24v inf.			/Acte 13/	/Main 8/	/Système 3/ s. 1600-1630		Mep 2/
5. (25-32)	25r sup.			/Acte 14/	/Main 6	/Système 1 s. 1478-1575		/Mep 1
	25v sup.			/Acte 15/				
	27v sup.			/Acte 16/				
	28r med.			/Acte 17/				
	28v sup.			/Acte 18/				
	29r sup.			/Acte 19/				
	30r sup.			/Acte 20/				
	30v inf.			/Acte 21/				
	31r sup.			/Acte 22/				
	31v sup.			/Acte 23/	Main 6/			
	31v med.			/Acte 24/	/Main 9/			/Mep 2/

	32r sup.			/Acte 25/	/Main 6/	Système 1/ s. 1478-1575		/Mep 1/
	32r med.			/Acte 26/	/Main 2/	/Système 3/ s. 1600-1630		/Mep 3/
	32v sup.			/Acte 27/	/Main 10/	/Système 2/ s. 1575-1615		/Mep 1
6. (33-40)	33r sup.			/Acte 28/	/Main 5	/Système 1 s. 1478-1575		
	33v med.			/Acte 29/				
	34r sup.			/Acte 30/				
	35r sup.			/Acte 31/				
	35v med.			/Acte 32/				
	36r sup.			/Acte 33/	Main 5/			
	37r sup.			/Acte 34/	/Main 11/			
	38r sup.			/Acte 35/	/Main 12/			
	39r sup.			/Acte 36 /	/Main 13/			
7. (41-48)	41r med.			/Acte 37/	/Main 14/			
	42r sup.			/Acte 38/	/Main 15/			

Localisation		Caractères externes		Caractères internes				
Cahiers	Folios	Support	Type de cahier	Contenu	Mains	Système d'écriture	Réglure	Mise en page
	42v med.			/Acte 39	/Main 16/			
	42v inf.			/Acte 40/	/Main 17/			
	43r sup.			/Acte 41/	/Main 18/			
	43v med.			/Acte 42/	/Main 19/			
	44r sup.			/Acte 43/	/Main 16/			
	44r inf.			/Acte 44/	/Main 19/			
	44v sup.			/Acte 45/	/Main 21			
	44v med.			/Acte 46/	Main 21/			
	44v inf.			/Acte 47/	/Main 22			
	45r sup.			/Acte 48/	Main 23/			
	45v inf.			/Acte 49/	/Main 24/			
	46v sup.			/Acte 50/	Main 24/	Système 1/ s. 1478-1575		
	47r med.			/Acte 51/	/Main 25/	/Système 2 s. 1575-1615		

	47v sup.			/Acte 52/	/Main 26/			
8. (49-52)	49v sup.			/Acte 53/	/Main 27/			
	50r sup.			/Acte 54/	/Main 25/			
	50r med.			/Acte 55/	/Main 27/			Mep 1/
	50r inf.			/Acte 56/	/Main 28			/Mep 2/
	50v sup.			/Acte 57/				/Mep 1
	50v med.			/Acte 58/	Main 28/			
	51r sup.			/Acte 59/	/Main 29/	Système 2/		
	51r med.			/Acte 60/	/Main 30/	/ Système 3 s. 1600-1630		
	51r inf.			/Acte 61/	/Main 31/			
	51v sup.			/Acte 62/	/Main 32/			Mep 1/
	52v inf.		Quaternion/	-			Réglure/	
9. (53-54)	53r sup.		/Singulion	/Acte 63	/Main 33			/Mep 3
	54v inf.		Singulion/	Acte 63/	Main 33/	Système 3/		Mep 3/



Localisation		Caractères externes		Caractères internes				
Cahiers	Folios	Support	Type de cahier	Contenu	Mains	Système d'écriture	Réglure	Mise en page
10. (55-62)	55r sup.		/Quaternion	/Liste des fondations Genevois	/Main 24/	/ Système 1 s. 1478-1575	/Réglure	/Mep 1
	55v inf.	Parchemin/		Liste des fondations Genevois/	/Main 24/	Système 1/	Réglure/	Mep 1/
	56r sup.	/Papier		/Acte 64/	/Main 34	/ Système 3 s. 1600-1630		/Mep 3
	57r sup.			/Acte 65/	Main 34/	Système 3/		
	58r inf.			/Acte 66	/Main 35/	/ Système 4 s. 1649		Mep 3/
	59v inf.			Acte 66/	Main 35/	Système 4/		
	61v inf.	Papier/		-				
	62r sup.	/Parchemin		/Liste des jours sans vigiles/	/Main 24/	/ Système 1/ s. 1478-1575	/Réglure/	/Mep 1/
	62v inf.		Quaternion/	-			Réglure/	
11. (63-68)	63r sup.		/Ternion	/Acte 67/	/Main 35/	/ Système 4 s. 1649.		/Mep 3
	64r med.			/Acte 68/	/Main 35/	Système 4/		Mep 3/
	68v inf.	Parchemin/	Ternion/	-				

## Un processus de rédaction évolutif

Le tableau synoptique met en évidence des discontinuités majeures, qui concernent à la fois les caractères externes et internes, et des discontinuités mineures, qui concernent uniquement les caractères internes. En mettant en relation ces discontinuités avec les contenus textuels du manuscrit, nous pouvons reconstruire son processus de production. Celui-ci fut nécessairement évolutif, puisqu'il a été rédigé sur un peu plus de deux siècles.

On observe les discontinuités majeures entre les cahiers 1 et 2 (folios 6 et 7), 2 et 3 (folios 8 et 9), 9 et 10 (folios 54 et 55), 10 et 11 (folios 62 et 63), ainsi qu'au sein même du cahier 10 (entre les folios 55-56 et 61-62). Celles-ci, qui se rapportent toutes à des ruptures de l'ordre des caractères externes et internes (à l'exception de celle entre les cahiers 2 et 3) entre les cahiers situés au début ou à la fin du manuscrit, mettent en relief l'existence d'un noyau de cahiers homogènes.

Ce noyau, qui correspond aux cahiers 3 à 8, est caractérisé par ses quaternions de parchemin arborant le type de réglure attesté dans le manuscrit. Sa cohérence est renforcée par l'uniformité du contenu textuel qu'il arbore, ses pages étant exclusivement dédiées à l'inscription d'actes de fondations anniversaires (de l'acte 3 à l'acte 62). Cette cohérence se voit en outre renforcée par le fait que trois actes chevauchent les divisions entre les cahiers : l'acte 7 entre les cahiers 3 et 4, l'acte 36 entre les cahiers 6 et 7, l'acte 52 entre les cahiers 7 et 8.

Deux indices nous permettent d'avancer que ce noyau était complété par le cahier 2 et par le singulion de parchemin encartant le cahier 10, qui se rapporte aux folios 55 et 62 du manuscrit actuel. Le premier est d'ordre formel : ces deux singulions sont du même parchemin et affichent le même type de réglure que le noyau des cahiers 3 à 8. Le second indice relève de leur contenu textuel. Le cahier 2, parce qu'il abrite le texte relatant le don du Livre des fondations par Drouhot (acte 2, verso du folio 8) et porte sa signature, est contemporain et indissociable des autres actes concernant le chanoine de Notre-Dame d'Autun (actes 3 et 5 à 9, folios 9 à 22), sur lesquels s'ouvrait le manuscrit. Le singulion encartant le cahier 10 présente de son côté deux listes récapitulatives correspondant à des éléments figurant dans les cahiers 3 à 8. La première de ces listes (folio 55), qui récapitule les neuf fondations du chanoine Étienne Genevois, fait écho aux actes 38, 39, 40, 42, 44, 45, 46, 47 et 50 situés aux folios 42, 44, 44 et 46. Cette liste porte de surcroît la signature du notaire Goujon, à l'instar de tous les actes concernant Genevois. La deuxième liste (folio 62) rappelle les fêtes durant lesquelles les vigiles pour les morts ne doivent pas être dites, cet office faisant régulièrement partie des messes anniversaires demandées à Notre-Dame d'Autun.

Étant donné qu'il s'agit de singulions et leur position encadrant le noyau des six quaternions, les deux cahiers devaient faire office de pages de garde, c'est-à-dire de feuillets de protection en parchemin ou en papier

placés en tête et en fin de volume, pouvant appartenir au corps du volume ou lui avoir été ajouté au moment de la reliure<sup>39</sup>. Il est d'ailleurs assez fréquent que les premiers et derniers feuillets des cahiers externes remplissent cette fonction<sup>40</sup>.

Ces observations témoignent de l'existence d'un manuscrit primitif, antérieur à celui que nous conservons aujourd'hui. Il était constitué d'un noyau de six quaternions (cahiers 3 à 8) encadrés par deux singulions (cahier 2 et folios 55 et 62), et il était cohérent au point de vue codicologique, formel et textuel.

**Figure 5**  
**Manuscrit primitif**

N° du cahier	Type	Folios
2	2/2	7-8
3	8/8	9-16
4	8/8	17-24
5	8/8	25-32
6	8/8	33-40
7	8/8	41-48
8	8/0	49-52
10 (1 <sup>er</sup> et dernier folios)	2/2	55 et 62

Nous pouvons en conséquence affirmer que les cahiers 1, 9, 10 et 11 ne faisaient pas partie de ce manuscrit primitif. Or, en plus de présenter des dissemblances marquées avec ce dernier, ces cahiers diffèrent considérablement entre eux sur le plan formel : le cahier 1 est un ternion de papier, le 9 un singulion de parchemin, le 10 un quaternion de papier encarté de parchemin et le 11 un ternion de parchemin. Cette altérité formelle se double d'une discontinuité en ce qui a trait au contenu. Ainsi, l'acte 66 (folio 63), ouvrant le cahier 11, est tronqué et on n'en conserve que la deuxième moitié, la première ne se trouvant pas dans le manuscrit. On observe un phénomène semblable entre les cahiers 9 et 10, où l'acte 63 du cahier 9 (folios 53-54) est séparé de ceux du cahier 10 (commençant au folio de papier 56) par la liste des anniversaires d'Étienne Genevois (folio 55). Les discontinuités séparant ces quatre cahiers entre eux d'une part et du manuscrit primitif d'autre part montrent donc qu'ils constituaient des unités de circulation jadis indépendantes de celui-ci.

Les cahiers 1, 9, 10 et 11 ont sans doute été ajoutés au manuscrit primitif à l'occasion d'une opération de réfection de la reliure de ce *codex* premier. On peut situer celle-ci dans le temps grâce au filigrane, à la pagination et au contenu textuel des cahiers ajoutés. D'abord, nous

sommes assurés de l'existence d'une opération de reliure par la présence d'un filigrane datant de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle figurant sur le papier du Livre des fondations, créé en 1478. Ensuite la pagination, sans interruption du folio 8 au folio 66, montre que les cahiers ajoutés étaient déjà joints au manuscrit primitif au moment où elle fût effectuée. Sachant que l'acte 68, le plus tardif du manuscrit actuel, date de 1649, et qu'un document datant de 1694 décrit le Livre des fondations tel qu'on le connaît aujourd'hui, on peut déduire que l'opération de reliure amenant la création du *codex* actuel prit place entre 1649 et 1694<sup>41</sup>.

Si le manuscrit primitif ne présente pas de discontinuités externes majeures, il en va autrement des discontinuités internes, relatives au processus de rédaction du *codex*. Celles-ci sont autant de témoins du passage d'une unité de production à une autre, donc d'une phase de rédaction à une autre. Elles correspondent dans le manuscrit à ce que l'on peut observer lors du passage d'un acte ou d'un groupe d'actes écrit par une main à un autre, rédigé par une autre main. Ces discontinuités sont signalées dans le tableau synoptique par un changement dans les colonnes du contenu textuel et des mains.

Ces passages d'une unité textuelle et formelle à une autre sont fréquemment attestés dans les cahiers du manuscrit primitif. Cependant, leur importance varie grandement selon les cahiers. Ainsi, le cahier 3, qui compte trois actes, ne comporte que deux discontinuités internes (entre les actes 3, 4 et 5 au folio 11) tandis que le cahier 7 en abrite quinze (entre les actes 37 à 52), soit une entre chacun des actes qu'il contient.

Ces discontinuités s'expliquent par le caractère progressif du processus de production du manuscrit primitif du Livre des fondations. Au départ, il ne devait arborer que les sept premiers textes (actes 2 et 3, folios 8 à 11, et 5 à 9, folios 11 à 22), soit l'acte décrivant le don du livre par le chanoine Jehan Drouhot (acte 2, folio 8, rédigé par la main 3) et six actes de fondations anniversaires pour le salut de son âme (actes 3 et 5 à 9, folios 9 à 11 et 11 à 22, rédigés par la main 4). Ces textes sont, à l'exception de l'acte 2, formellement homogènes et textuellement cohérents. Écrits en lettre bourguignonne, rédigés par la même main, ils présentent en outre la même décoration, marquée par une grande lettrine stylisée de couleur jaune et noir au début de chaque acte et le rehaussement de toutes les majuscules par un trait d'encre jaune. Les autres pages du manuscrit étaient alors vierges, Drouhot ayant voulu que ce livre soit destiné à l'inscription des fondations anniversaires effectuées auprès du chapitre. Les actes à la suite de ceux de Drouhot furent ajoutés de deux manières différentes : soit sur une page vierge suivant un acte existant, ou soit dans un espace laissé blanc entre deux actes.

Dans un premier temps, la rédaction des anniversaires subséquents se fit de façon organisée et programmée, à la suite des fondations de Drouhot. Ainsi, les actes 10 et 14 à 23 (folios 23 et 25 à 31) sont tous du fait d'une seule main (main 6) et présentent, à la manière des actes de

Drouhot, des caractères formels homogènes. Tous écrits en lettre bourguignonne, ils n'affichent plus d'initiales ornées, celles-ci restant plus grandes que les autres lettres, mais les majuscules sont toujours rehaussées de jaune. Des sous-titres rubriqués introduisent chacun des actes, qui, à la différence de ceux de Drouhot, concernent tous un fondateur différent. L'organisation de ces actes en ordre chronologique n'importe guère : l'acte 16 (folio 27) date de 1494, le 17 (folio 28) de 1473 et le 18 (folio 28) de 1500. Ces éléments de continuité montrent que les actes 10 et 14 à 23 ont été produits lors d'une seule et même phase de rédaction, probablement vers 1503<sup>42</sup>.

La différence majeure entre ces actes et ceux de Drouhot, outre les détails formels, réside dans le texte. Les fondations anniversaires de Drouhot, transcrites dans le *codex*, sont des copies exactes des chartes officielles que conservait le chapitre. On y trouvait donc l'intégralité des éléments du contrat passé entre le fondateur et le chapitre, incluant le montant de la fondation, ou la rente sur laquelle elle était alignée et la liste des témoins. Or, les textes subséquents ne sont pas des copies identiques et ne comprennent plus que des informations relatives aux célébrations et aux distributions. Les mentions des témoins et du montant des fondations ne réapparaissent que beaucoup plus tard, dans les actes du début xvii<sup>e</sup> siècle.

Une troisième phase de rédaction, comprenant les actes 4 et 28 à 33 (folios 11 et 33 à 36) tous l'œuvre de la même main (main 5), est à l'origine d'une autre unité de production cohérente succédant à la deuxième. Les actes de cette troisième phase de rédaction sont semblables à ceux de la deuxième en terme de contenu, et ne varient formellement que par l'abandon de l'encre rouge pour les sous-titres et des traits jaunes rehaussant les majuscules. Elle aurait pris place entre 1510 et 1516 environ.

Après la troisième phase de rédaction, le processus d'écriture change ; l'inscription des actes dans le Livre des fondations se fit désormais un acte à la fois, de manière individualisée. On aperçoit clairement ce changement dans le tableau synoptique à partir de l'acte 34, daté de 1521, jusqu'à l'acte 62, pour lesquels chaque changement d'acte s'accompagne presque automatiquement d'un changement de main<sup>43</sup>. Concrètement, cela se traduit par l'absence de groupe d'actes formellement et textuellement cohérents et par une variation croissante des différences entre chacun des textes.

En parallèle à cette rédaction non programmée mais suivie caractéristique des actes 34 à 62, d'autres textes furent inscrits, non pas à la suite des trois unités de production organisées, mais en leur sein. C'est le cas des textes 1 (f. 7-8), 4 (f. 11), 11 à 13 (f. 24), 24 (f. 31), 26 et 27 (f. 32). On les repère dans le tableau synoptique lorsqu'il y a des discontinuités internes, de l'ordre du système d'écriture ou de la mise en page. Ces huit textes paraissent à l'instar des actes 34 à 62, être le fruit

d'un processus d'écriture épisodique. Ils diffèrent toujours formellement et textuellement des actes qui les entourent.

Il ne semble pas y avoir de relation particulière entre ces huit textes ajoutés et les actes entre lesquels ils ont été transcrits ; s'il y en a une, elle est ardue à établir. Pourquoi avoir écrit l'acte 4 (f. 11), une fondation anniversaire pour Mlle de la Villeneuve, fille du chancelier Rolin, au cœur des actes de Drouhot ? Pourquoi la fondation du chanoine Louis Motin (acte 11) aurait-elle été placée avec celles de ses prédécesseurs des années 1500 plutôt qu'avec celles de ses contemporains des années 1560 ? En l'absence d'études biographiques approfondies sur les membres du chapitre de Notre-Dame d'Autun et ses relations, il apparaît plus raisonnable d'avancer que les scribes souhaitaient utiliser des espaces laissés vacants pour continuer à y écrire des fondations sans avoir à ajouter de nouveaux feuillets de parchemin.

Les cahiers 1, 9 et 11, matériellement distincts à la fois du manuscrit primitif et entre eux, contiennent chacun un contenu unique formellement cohérent ; ils ne présentent donc pas de discontinuités internes. En effet, le cahier 1 abrite la table des matières (écrite vers 1694), le cahier 9 la fondation anniversaire de Lazare Goujon (acte 63, daté de 1612) et le cahier 11, celle de la damoiselle Marie Poisson (acte 68, daté de 1649). Seul le cahier 10, lui aussi différent du manuscrit primitif et des autres ajouts, affiche une discontinuité interne et semble avoir été rédigé en deux temps : aux actes 63 et 64 (f. 56-58), écrit en chancelière par la même main (main 32) vers 1629, succède l'acte 65 (f. 58-59), écrit par la main 33 en 1649.

En somme, on observe un mouvement continu de désorganisation du processus de production du manuscrit au fil des années. De 1478 à 1521, la rédaction des actes se fit au cours de trois phases d'écritures organisées, ce qui se traduit par des textes formellement cohérents. À partir de 1521, la rédaction devint épisodique, individualisée, variée, les actes écrits à cette époque différant sensiblement les uns des autres. Malgré ces différences, les chanoines cherchaient à continuer l'écriture du Livre des fondations, ce qu'ils semblent avoir abandonné au moment où ils lui ajoutèrent les cahiers 1, 9, 10 et 11.

## Conclusion

La reconstruction du processus de production d'un manuscrit complexe comme le Livre des fondations de Notre-Dame d'Autun s'avère une opération incontournable avant d'étudier les textes qu'il contient, qui furent rédigés entre 1478 et 1649. Pour ce faire, nous avons procédé à l'observation de ses caractéristiques matérielles, puis à la mise en évidence dans un tableau synoptique des nombreuses discontinuités majeures et mineures entre chacune des strates d'écritures qui le compose en suivant la méthode du tableau synoptique proposée dans *La syntaxe du codex*. Grâce à celle-ci, il a été possible de comprendre l'évolution physique du manuscrit et de sa rédaction.

L'analyse des discontinuités majeures s'est révélée particulièrement intéressante, car elle a mis au jour l'existence d'un manuscrit primitif, codicologiquement, formellement et textuellement cohérent. C'est sous cette forme première que le manuscrit fut utilisé. Ce n'est que bien des années plus tard que lui furent ajoutés les cahiers de papier (1 et 10) et de parchemin (9 et 11) sans rapport direct avec lui. L'étude des discontinuités mineures a quant à elle mis en lumière l'évolution du processus de rédaction du manuscrit. Entre 1478 et 1521, la rédaction des actes se fit de manière organisée, programmée. Les chanoines choisissaient de transcrire dans le *codex* un certain nombre d'anniversaires, une tâche qu'effectuait ensuite un seul scribe pour l'ensemble des actes. À partir de 1521, l'inscription des anniversaires dans le manuscrit se fit de façon individuelle, un acte à la fois, sans scribe désigné, et les textes cessèrent d'être formellement cohérents. Ce tournant témoigne d'un changement clair du rapport entre les chanoines et leur *codex*, ce qui équivalait nécessairement à une évolution du rapport entre le chapitre et les fondateurs, ou entre les chanoines et les pratiques de commémorations anniversaires. Mais ce changement ne doit pas occulter le fait que l'on continua tout de même à transcrire des actes de fondation dans le manuscrit primitif, jusqu'à ce que l'on y joigne des cahiers étrangers à l'occasion d'une opération de reliure, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Chacune des nombreuses strates d'écriture repérée dans le tableau synoptique constitue en fait le miroir, à un moment donné, du système de commémorations anniversaires de Notre-Dame d'Autun. Toute étude chronologique de son contenu, qu'elle porte sur les fondateurs eux-mêmes ou sur leurs anniversaires, doit donc impérativement se faire à l'aune des observations sur son processus de production.

## Notes

1. La codicologie est l'étude des caractéristiques matérielles des manuscrits.
2. L'église Notre-Dame-du-Châtel d'Autun, à l'origine un petit édifice de culte à vocation paroissiale, attesté depuis le xi<sup>e</sup> siècle, connut des changements remarquables à partir de 1450. Cette année-là, le riche et puissant chancelier de Bourgogne, Nicolas Rolin, décida de transformer l'église où son baptême eut lieu en un mausolée familial destiné à assurer son salut et à incarner durablement son pouvoir. Pour ce faire, il érigea la modeste église paroissiale au rang de collégiale imposante, la rénova complètement et la dota de rentes considérables de manière à assurer sa splendeur. Son histoire est très inégalement connue, la plupart des écrits la concernant portant sur l'action de Nicolas Rolin et sur la fondation de la collégiale, laissant dans l'ombre son histoire jusqu'en 1791, année de sa destruction. Au sujet de Notre-Dame d'Autun, consulter, entre autres, Hermann Kamp, *Memoria und Selbstdarstellung: Die Stiftungen des burgundischen Kanzlers Rolin*, Jan Thorbecke Verlag, Sigmaringen, 1993, son article dans lequel il poursuit la réflexion entamée, « Le fondateur Rolin, le salut de l'âme et l'imitation du duc », de pair avec celui de Brigitte Maurice-Chabard dans lequel elle fournit une description de la collégiale, « La collégiale Notre-Dame-du-Châtel à Autun », dans *La splendeur des Rolin: Un mécénat privé à la cour de Bourgogne*, Paris, Picard, 1999.
3. Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà: Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 2011 [1980]



- et voir aussi Jacques Chiffolleau, *La religion flamboyante 1320-1520*, Paris, Le Seuil, 2011 [1988].
4. Au sujet du Purgatoire, voir Jacques Le Goff, *La Naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 2006 [1981].
  5. Michel Lauwers, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Âge*, Paris, Beauchesne, 1997.
  6. Jean-Loup Lemaître a beaucoup travaillé sur les documents nécrologiques médiévaux. Voir sa thèse de doctorat intitulée *Mourir à Saint-Martial : La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, De Boccard, 1989 et son *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, Imprimerie nationale, 1980.
  7. Nous nous basons ici sur la typologie proposée par Jean-Baptiste Lebigue dans : « 4. L'organisation du culte. Liturgie des défunts », *Initiation aux manuscrits liturgiques*, Paris-Orléans, IRHT, 2007 (Ædilis, Publications pédagogiques, 6), <http://aedilis.irht.cnrs.fr/initiation-liturgie/defunts.htm>, (page consultée le 28 mai 2014).
  8. Jean-Loup Lemaître a beaucoup travaillé sur les documents nécrologiques médiévaux. Voir sa thèse de doctorat intitulée *Mourir à Saint-Martial : La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, De Boccard, 1989, et sa contribution au *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, Imprimerie nationale, 1980.
  9. C'est là l'objet de notre mémoire de maîtrise, qui sera déposé durant l'été 2014.
  10. Le terme *codex* (*codices* au pluriel) désigne un manuscrit fait de parchemin.
  11. Patrick Andrist et al., *La syntaxe du codex : Essai de codicologie structurale*, Brepols, Turnhout, 2013.
  12. *Ibid.*, p. 8.
  13. Soulignons d'emblée que la numérotation du cahier, des folios et des actes est la nôtre et non celle du manuscrit.
  14. Un ternion est un cahier de douze pages, un singulion de quatre, et un quaternion de seize.
  15. Marilena Maniaci, *Archeologia del manoscritto : Metodi, problemi, bibliografia recente*, Roma, Viella, 2002, p. 79.
  16. Paul Géhin, *Lire le manuscrit médiéval*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 62-63.
  17. Il serait évidemment possible d'en savoir plus, mais cela ne s'avère pas nécessaire ici. Il faut tout de même souligner que des techniques existantes permettent de connaître avec certitude l'espèce animale à partir de laquelle est réalisé un parchemin, et même de déterminer son ADN. À titre d'exemple, voir M. A. Bauwer et al., « The Potential for Extraction and Exploitation of DNA from Parchment », *Journal of the Institute of Conservation*, vol. 33 (2010), p. 1-11.
  18. Charles-Moïse Briquet, *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier*, Hildesheim, New York, 1991.
  19. Soit l'ensemble des numéros compris entre le 13159 et le 13203, à l'exception des 13178 et 13179 qui sont dissemblables des autres de cette série.
  20. La règle de Grégoire stipule qu'un cahier complet présente une alternance stable entre le côté chair et le côté poil de ses feuilles de parchemin. La présence d'irrégularité suggère une page manquante. Paul Géhin, *Lire le manuscrit médiéval*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 66.
  21. Les chiffres séparés par une barre oblique représentent le nombre de pages subsistant de part et d'autres de la reliure pour chacun des cahiers.

22. Les auteurs précisent d'ailleurs que l'expression « marque de succession » n'est pas « standard », mais qu'elle est introduite pour combler une lacune dans le vocabulaire technique français. Patrick Andrist *et al.*, *op. cit.*, p. 100-104.
23. *Ibid.*, p. 97.
24. Albert Desrolez, *The Palaeography of Gothic Manuscript Books: From the Twelfth to the Early Sixteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p.157-160.
25. *Ibid.*
26. Michelle P. Brown, *A Guide to Western Historical Scripts from Antiquity to 1600*, Toronto et Buffalo, Toronto University Press, 1999, p. 126-135.
27. *Ibid.*
28. *Ibid.*
29. Claude Mediavilla, *Histoire de la calligraphie française*, Paris, Albin Michel, p. 170-172.
30. Le scribe présente d'ailleurs une calligraphie très proche de celle de Baptiste de Beaugrand, calligraphe français ayant fait paraître un traité de calligraphie en 1606. Claude Mediavilla, *op. cit.*, p. 180-181.
31. *Ibid.*, p. 208.
32. Gabriel Audisio et Isabelle Rambaud, *Lire le français d'hier: Manuel de paléographie moderne xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 60-64.
33. Patrick Andrist, *et al.*, *op. cit.*, p. 51-57.
34. Les auteurs de *La syntaxe du codex* développent considérablement ce sujet précis et appellent d'ailleurs à l'approfondir davantage.
35. Marilena Maniaci, *op. cit.*, p. 90-94.
36. Patrick Andrist *et al.*, *op. cit.*, p. 92-95.
37. On peut observer le dépassement de la ligne inférieure par le texte au verso du folio 50, où le scribe a visiblement rapetissé la taille de son écriture vers la fin du texte et a dépassé la réglure de manière à ne pas utiliser la page suivante.
38. Une colonne dédiée aux marques de succession aurait également pu s'y trouver. Or comme nous l'avons vu, la pagination du Livre des fondations fût effectuée une fois le livre complet, ce qui n'apporte aucun indice quant à la présence de discontinuités externes.
39. Dans le cas présent, nous référons à la reliure du noyau de quaternion et non à la reliure actuelle.
40. Paul Géhin, *op. cit.*, p. 70.
41. En 1694, les chanoines de Notre-Dame d'Autun recensèrent l'ensemble des fondations anniversaires toujours valides faites auprès d'eux depuis la création du chapitre dans un document officiel en vue d'obtenir une réduction des offices. C'est probablement à l'occasion de cette recension que le manuscrit fût paginé.
42. Si on se fie à l'acte le plus récent de ce groupe, l'acte 15 (folios 25 à 27), datant de 1503.
43. À l'exception des actes 49 et 50 (main 24, folios 45-46) et 56 à 58 (main 28, folio 50).